



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie,
de la formation et de la recherche DEFR

Secrétariat d'État à l'économie SECO

Rapport sur les résultats de la consultation concernant la suppression des droits de douane sur les produits industriels

Table des matières

1	Vue d'ensemble de la consultation	3
2	Résultats de la consultation par groupe de destinataires	4
2.1	Cantons	4
2.2	Partis politiques	4
2.3	Associations faïtières de l'économie qui œuvrent au niveau national	4
2.4	Associations professionnelles de l'industrie	5
2.5	Associations agricoles	5
2.6	Organisations de consommateurs.....	6
2.7	Autres participants	6
3	Résultats de la consultation par thème	6
3.1	Suppression des droits de douane industriels	6
3.1.1	Perte de recettes pour la Confédération	6
3.1.2	Conséquences économiques	6
3.1.3	Répercussion des économies réalisées sur les consommateurs	7
3.1.4	Allègement administratif lié à l'abandon des formalités douanières	7
3.1.5	Perte de levier pour négocier des accords de libre-échange	8
3.1.6	Droits de douane destinés à protéger l'industrie suisse	8
3.1.7	Droits de douane spécifiques	8
3.1.8	Suppression des droits de douane limitée à certains produits	9
3.1.9	Caractère définitif de la mesure.....	9
3.1.10	Définition des produits industriels	9
3.1.11	Érosion des préférences pour les partenaires de libre-échange et les pays en développement.....	9
3.2	Simplification de la structure du tarif des douanes	9
3.3	Date de l'entrée en vigueur	10
3.4	Autres thèmes.....	10
4	Liste des participants à la consultation et abréviations	11

Aperçu du projet

Le 20 décembre 2017, le Conseil fédéral a arrêté un train de mesures prévoyant la suppression ciblée d'entraves au commerce, d'une part, pour lutter contre le cloisonnement du marché et les discriminations par les prix au détriment de la Suisse et, d'autre part, pour accroître la concurrence. Dans le prolongement de cette décision, il a mis en consultation, le 7 décembre 2018, un projet concernant la suppression unilatérale des droits de douane industriels. La procédure de consultation a pris fin le 21 mars 2019.

Le projet prévoit de ramener à 0 franc les droits d'entrée sur l'intégralité des produits industriels et de profiter de la modification du tarif général pour simplifier la structure du tarif des douanes concernant les produits industriels. Les deux volets du projet exigent la modification du tarif général qui figure à l'annexe 1 de la loi du 9 octobre 1986 sur le tarif des douanes (LTaD ; RS 632.10).

L'entrée en vigueur de la suppression des droits de douane industriels et de la simplification de la structure du tarif des douanes est prévue pour le 1^{er} janvier 2022.

1 Vue d'ensemble de la consultation

La procédure de consultation s'est déroulée du 7 décembre 2018 au 21 mars 2019. Les cantons, les partis politiques représentés à l'Assemblée fédérale, les associations faitières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national, les associations faitières suisses de l'économie et d'autres organisations intéressées, dont les associations professionnelles et les organisations de consommateurs, ont été invités à se prononcer sur le projet.

La consultation a donné lieu à 67 avis au total. La suppression des droits de douane industriels recueille 53 avis favorables, 2 avis neutres et 12 avis défavorables. Quant à la simplification du tarif des douanes, elle est bien accueillie par 40 participants à la consultation ; 2 avis y sont défavorables, les avis restants portent uniquement sur la suppression des droits de douane industriels.

Tableau 1 : approbation/rejet des principaux éléments du projet

	Suppression des droits de douane sur les produits industriels	Simplification de la structure du tarif des douanes
Pour	53	40
Neutre / pas contre	2	-
Contre	12	2
Pas de réponse	-	25
Total	67	67

Tableau 2 : réponses par groupe de destinataires

	Avis sollicités	Avis reçus
Cantons	26	23
Conférence des gouvernements cantonaux	1	0
Partis politiques représentés à l'Assemblée fédérale	13	5
Associations faitières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national	3	0
Associations faitières de l'économie qui œuvrent au niveau national	8	5
Autres organisations	50	34
Total	101	67

Le présent rapport rend compte des résultats de la procédure de consultation. Tous les avis reçus figurent sur l'internet¹.

2 Résultats de la consultation par groupe de destinataires

2.1 Cantons

Sur les 26 cantons sollicités, 23 (**ZH, BE, LU, UR, NW, OW, GL, ZG, FR, SO, BS, BL, SH, AR, AI, SG, GR, AG, TG, VD, VS, NE, JU**) se sont prononcés sur le projet. Tous les avis sont globalement positifs. Les cantons relèvent les avantages d'ordre financier et administratif pour les entreprises ainsi que les effets escomptés sur l'îlot de cherté suisse et le tourisme d'achat. Ils relèvent également que le projet bénéficie d'un large soutien et qu'il profiterait à divers groupes d'intérêts, notamment aux PME. Les pertes financières sont décrites comme supportables. Certains soulignent l'importance d'une politique commerciale ouverte en période de protectionnisme grandissant. **SG** et **NE** soutiennent le projet, mais précisent que le recul des recettes ne doit pas entraîner un transfert de charges au détriment des cantons ni des économies dans des domaines comme la formation, l'innovation et les infrastructures, qui sont importants pour l'implantation des entreprises.

2.2 Partis politiques

Cinq partis politiques représentés à l'Assemblée fédérale (**PDC, PLR, PVL, PS, UDC**) se sont prononcés sur le projet. Les autres partis représentés à l'Assemblée fédérale n'ont pas formulé d'avis. En revanche, le parti de l'indépendance UP, qui n'y est pas représenté, s'est exprimé. Le **PLR**, le **PVL** et l'**UP** se félicitent du projet, qui profitera aux entreprises et aux consommateurs. Ils soulignent en particulier les avantages financiers et les allègements administratifs dont bénéficiera l'industrie exportatrice lors de l'importation de matières. La perte de pouvoir de négociation pour les accords de libre-échange est considérée comme tolérable. Le **PDC** soutient l'abolition des droits de douane industriels pour les mêmes raisons, mais n'en fait pas une priorité politique eu égard au projet fiscal et à la suppression de la pénalisation des couples mariés, qui pourraient également entraîner une perte de recettes pour la Confédération dans les années à venir. Le **PS** et l'**UDC** rejettent le projet. Le **PS** justifie principalement son rejet par le manque à gagner pour la Confédération. L'**UDC** déplore le fait que cette mesure unilatérale ferait perdre à la Suisse un levier de négociation. L'**UDC** et le **PS** sont globalement favorables à une suppression des droits d'entrée sur les produits industriels, mais elle doit selon eux intervenir progressivement, dans le cadre des accords de libre-échange, comme c'était le cas jusqu'ici.

2.3 Associations faïtières de l'économie qui œuvrent au niveau national

L'organisation faïtière de l'économie suisse, **economiesuisse**, est clairement favorable au projet. La mesure proposée est jugée positive dans l'ensemble pour l'économie helvétique. Le principal atout du projet tient au fait qu'il profite à tous. Il réduit la charge financière et administrative des entreprises et fait baisser les prix pour les consommateurs. La mesure unilatérale est en outre saluée comme un engagement fort en faveur de l'ordre économique libéral. L'**USAM** soutient également la suppression des droits de douane industriels, car la mesure contribue selon elle à instaurer un environnement favorable aux entreprises.

L'**USP** rejette le projet, invoquant la diminution considérable des recettes de la Confédération, la perte d'un atout pour la négociation de futurs accords de libre-échange et la menace d'une

¹ https://www.admin.ch/ch/d/gg/pc/documents/3009/Aufhebung-Industriezoelle_Stellungnahmen.pdf

pression accrue sur les droits de douane agricoles. Les syndicats (**USS, Travail.Suisse**) reconnaissent l'importance de la facilitation des échanges pour une économie ouverte comme la Suisse, mais sont opposés au projet, estimant que la perte de recettes d'un demi-milliard de francs n'aurait que des effets positifs marginaux sur l'économie. Qui plus est, il n'est pas certain à leurs yeux que les consommateurs profiteraient de la mesure, autrement dit que les entreprises répercuteraient les économies réalisées.

2.4 Associations professionnelles de l'industrie

Outre les organisations faïtières mentionnées au ch. 2.3, 21 associations des diverses industries et chambres de commerce se sont prononcées sur le projet, dont 19 qui lui font un bon accueil. Les associations professionnelles des principales industries suisses (**FH, scienceindustries, Swissmem, Swiss Textiles**) le soutiennent vigoureusement. Les associations dont les membres sont actifs dans le commerce ou achètent des biens de consommation à l'étranger (**GastroSuisse, Commerce Suisse, CI Commerce de détail Suisse, Swiss Retail, ASVAD**) sont aussi clairement pour le projet. Le secteur des transitaires et des entreprises de logistique (**Spedlogswiss**), les importateurs de voitures indépendants (**VFAS**) et le **Forum PME** y sont également favorables, tout comme les chambres de commerce (**CCTI, GLHK, HAW, CCIF, HKBB, SOHK, ZHK**).

Les arguments avancés par les associations économiques favorables mettent l'accent sur l'allégement financier et administratif que la mesure apporte aux entreprises. Elles estiment que l'achat d'intrants pour l'industrie exportatrice sera moins coûteux, ce qui renforcera la compétitivité de ce secteur sur les marchés internationaux. L'objectif initial des droits de douane, qui était de soutenir l'économie suisse, est devenu obsolète et pénalise les entreprises en renchérissant les matières. La suppression généralisée des preuves d'origine et d'autres procédures spéciales exigées jusqu'ici pour les importations en franchise allégera la charge administrative des entreprises. L'abolition des droits de douane sur les produits industriels rendra l'importation de biens de consommation moins chère et simplifiera les importations parallèles, ce qui contribuera à lutter contre l'îlot de cherté suisse et le tourisme d'achat. Le projet est bien accueilli en général, car favorable aux PME.

Seules deux associations professionnelles, l'ASMA et le CP, sont opposées au projet. Le **CP** le rejette tout en précisant que les avis de ses membres sont très partagés. Il souligne que l'affaiblissement de la capacité de négocier des accords commerciaux importants constitue un désavantage majeur. Toutefois, si le Conseil fédéral peut établir de manière convaincante sa pleine capacité de négocier des accords de libre-échange importants sans droits de douane sur les produits industriels, le CP serait éventuellement disposé à soutenir le projet. L'**ASMA** rejette la suppression des droits de douane industriels au motif, notamment, que dans le domaine de la production de machines agricoles, ces taxes servent encore aujourd'hui à protéger la production suisse de la concurrence étrangère.

2.5 Associations agricoles

L'**USP**, l'organisation faïtière de l'agriculture, et cinq autres associations agricoles (**AGORA, ASMA, ASSAF, Primavera, Prométerre**) se sont exprimées sur la suppression des droits de douane industriels. Bien que le projet ne concerne que les droits de douane industriels et ne touche pas à la protection douanière dans leur secteur, les associations agricoles sont critiques à l'égard de cette mesure. Elles estiment que l'abolition des droits de douane industriels va accroître la pression en faveur de l'abandon de la protection douanière dans le secteur. Dans les négociations sur les accords commerciaux, la Suisse perdrait inutilement de son pouvoir de négociation, ce qui augmenterait ainsi indirectement la pression sur les droits de douane agricoles. En outre, les associations agricoles craignent que la perte de recettes pour la Confédération n'exerce une pression accrue sur les fonds prévus au budget pour l'agriculture.

2.6 Organisations de consommateurs

Deux organisations de consommateurs (**SKS, FRC**) se sont prononcées sur le projet. Elles ne sont pas opposées au projet, mais doutent de son efficacité dans la lutte contre l'îlot de cherté suisse. La SKS et la FRC estiment que ses bénéfices seraient plus élevés pour les entreprises que pour les consommateurs. Elles considèrent que d'autres moyens sont plus pertinents pour lutter contre le niveau élevé des prix en Suisse.

2.7 Autres participants

Quatre entreprises (**BKW, Coop, Emmi, Nestlé**) ont formulé un avis sur le projet. Si **BKW, Coop** et **Nestlé** y sont favorables pour l'allègement financier et administratif qu'il apporte aux entreprises et le soutien qu'il offre dans la lutte contre l'îlot de cherté suisse, **Emmi** rejette la suppression des droits de douane industriels pour les mêmes raisons que les associations agricoles. La **COMCO** plaide en faveur de la mesure proposée, estimant qu'elle entraînerait pour les entreprises une baisse des coûts d'importation et des frais administratifs propre à stimuler la concurrence. La **commune d'Aigle** réserve elle aussi un bon accueil au projet.

3 Résultats de la consultation par thème

La majorité des participants à la consultation sont favorables sans réserve à la suppression des droits de douane industriels et à la simplification de la structure du tarif des douanes. Les raisons invoquées sont présentées au chapitre 2, notamment au chiffre 2.4. On trouvera ci-après les principales positions formulées dans les avis qui font valoir la nécessité d'adapter le projet, procèdent à une analyse en profondeur de certains éléments ou rejettent le projet.

3.1 Suppression des droits de douane industriels

3.1.1 Perte de recettes pour la Confédération

Plusieurs participants (**AGORA, Primavera, Prométerre, USP, USS, PS, Travail.Suisse**) rejettent le projet en raison du manque à gagner de quelque 500 millions de francs qui en découle pour le budget fédéral. L'**USS** et le **PS** soulignent que la perte de recettes due à la suppression des droits de douane industriels correspond à plus de 3 % de l'ensemble des dépenses fédérales faiblement liées. Si l'on tient compte des autres projets ayant une portée financière (réforme fiscale/financement de l'AVS, suppression de la pénalisation fiscale des couples mariés, suppression du droit de timbre), ils estiment que la situation du budget fédéral va de nouveau se détériorer à moyen terme en dépit des importants excédents actuels. Ainsi, l'abolition des droits de douane industriels pourrait entraîner une réduction des dépenses. **AGORA, l'USP** et **l'ASMA** craignent que la perte de recettes n'exerce une pression sur les fonds affectés à l'agriculture. L'**ASSAF** critique le fait que le projet n'explique pas comment la Confédération entend compenser les pertes financières. **Primavera** considère que l'abolition des droits de douane industriels est à la fois radicale et inutile du point de vue financier, puisque les produits industriels de nombreux pays peuvent déjà être importés en franchise douanière en vertu des accords de libre-échange existants. **Travail.Suisse** juge que les 150 millions de francs de recettes fiscales supplémentaires attendues par le Conseil fédéral dans le cadre de cette mesure sont très exagérées.

3.1.2 Conséquences économiques

Primavera, l'USS, le PS et **Travail.Suisse** estiment que le projet n'aurait que des effets économiques mineurs (PIB, salaires réels, emploi) contre un coût élevé pour le budget fédéral. La baisse des prix de 0,1 % escomptée est à leur sens trop faible pour un projet visant à lutter contre l'îlot de cherté suisse.

3.1.3 Répercussion des économies réalisées sur les consommateurs

Un certain nombre d'avis (**AGORA, FRC, NE, OW, USP, SKS, PS, Spedlogswiss, UR**) expriment des doutes quant à savoir si les entreprises répercuteront vraiment sur les consommateurs les économies réalisées grâce à la suppression des droits de douane et aux allègements administratifs. Plusieurs participants à la consultation proposent que le Conseil fédéral veille à ce que les économies soient répercutées autant que possible sur les consommateurs. D'autres (**GL, GLHK, CI Commerce de détail Suisse**) font remarquer que la suppression des droits de douane sur les produits industriels ne pourra déployer son plein effet que dans le cadre de l'ensemble des mesures visant à faciliter les importations.

3.1.4 Allègement administratif lié à l'abandon des formalités douanières

Plusieurs associations économiques (**economiesuisse, CI Commerce de détail, scienceindustries, Swiss Retail, Swiss Textiles, VFAS**) s'attendent à ce que la suppression des droits de douane sur les produits industriels réduise les charges administratives à l'importation, car il ne sera plus nécessaire d'établir la preuve de l'origine de certains produits.

Swiss Textiles est convaincu que la suppression des droits de douane sur les produits industriels constituerait un allègement administratif important pour l'industrie du textile et de l'habillement. Afin d'économiser des droits de douane, les entreprises de ces secteurs ont fréquemment recours – accords de libre-échange mis à part – à des procédures douanières comme l'allègement douanier selon l'emploi et le trafic de perfectionnement actif ou passif. Ces procédures, qui entraînent des charges administratives élevées tant pour les entreprises que pour l'administration des douanes, ne seraient plus utilisées si les droits de douane industriels étaient supprimés. Selon **Swiss Textiles**, l'abolition des droits de douane sur les produits industriels faciliterait également les exportations, car les restrictions imposées par les règles d'origine des accords de libre-échange, comme l'interdiction du drawback (remboursement des taxes et des droits de douane à l'importation), ne limiteraient plus les exportateurs. Enfin, les dépôts francs sous douane actuellement détenus dans l'UE pourraient être déplacés en Suisse une fois les droits de douane industriels supprimés.

Selon la **VFAS**, la suppression des droits de douane industriels est capitale pour que les importateurs indépendants puissent effectuer leurs importations parallèles de voitures de tourisme en franchise de douane. L'association estime que seule l'abolition des droits de douane industriels rendrait obsolète la preuve de l'origine à l'importation, aujourd'hui souvent refusée aux importateurs parallèles par les constructeurs, et permettrait ainsi d'importer des voitures de tourisme en franchise de droits. Tant que les droits de douane sur les produits industriels ne seront pas supprimés, il faudra trouver une solution pour que les marchandises qui proviennent de manière certaine d'un partenaire de libre-échange puissent être importées en franchise même sans preuve de l'origine fournie par le constructeur.

Spedlogswiss est dans l'ensemble favorable au projet, mais doute que la mesure incite les entreprises à se charger elles-mêmes du dédouanement au lieu de faire appel à un prestataire spécialisé. Contrairement au Conseil fédéral, l'association part du principe que les preuves de l'origine continueront à jouer un rôle majeur dans les importations, car la preuve de l'origine préférentielle des matières premières est importante pour de nombreuses entreprises. Elle estime en outre que la simplification de la structure du tarif des douanes ne faciliterait pas le dédouanement, mais que la mesure contribuerait à réduire les erreurs de classement tarifaire et donc à éviter les amendes. **Swissmem** souligne que le projet sous-évalue la part des marchandises réexportées pour lesquelles la preuve de l'origine resterait nécessaire.

Coop et la **CI Commerce de détail Suisse** partagent l'avis du Conseil fédéral selon lequel la suppression des droits de douane industriels rendrait obsolète la preuve de l'origine pour l'importation de certaines marchandises. Ils craignent toutefois qu'à l'avenir, il ne devienne plus difficile pour les importateurs suisses d'obtenir des fournisseurs étrangers les preuves d'origine toujours requises aux fins de l'application des dispositions des accords relatives au cumul. **Spedlogswiss** et **Swissmem** formulent les mêmes inquiétudes.

BL et economiesuisse ferait bon accueil au projet si l'administration fédérale prenait des mesures additionnelles pour réduire la charge administrative engendrée par le placement sous régime douanier. La **FRC** et la **SKS** soulignent que les frais de dédouanement dont les prestataires spécialisés doivent s'acquitter pour les colis sont beaucoup plus élevés que les droits de douane, déjà faibles. **Commerce Suisse** suggère de supprimer, dans le sillage de l'abolition des droits de douane industriels, toutes les lignes tarifaires pour les produits industriels, de manière à ce que la déclaration des marchandises à l'importation ou à l'exportation ne soit plus nécessaire. L'**ASVAD**, par contre, exige le maintien d'une obligation de déclaration pour les numéros tarifaires, le pays de départ et la valeur des marchandises. Elle estime qu'en cas de suppression des droits de douane industriels, les données sur les produits importés via le commerce en ligne devraient être mises à disposition par voie électronique quelle que soit la valeur de la marchandise.

3.1.5 Perte de levier pour négocier des accords de libre-échange

Certains participants à la consultation (**AGORA, ASSAF, CP, Emmi, Primavera, Prométerre, USP, USS, ASMA, UDC, Travail.Suisse, VD**) redoutent que la suppression unilatérale des droits de douane industriels ne restreigne la marge de manœuvre de la Suisse dans la négociation de futurs accords de libre-échange. Dans le climat politique actuel, il s'agit d'éviter les concessions unilatérales. Contrairement à l'avis exprimé par le Conseil fédéral, les droits de douane industriels demeurent selon eux un atout important.

AGORA, l'ASSAF, Emmi, Primavera, Prométerre et l'**ASMA** craignent en particulier qu'avec la suppression des droits de douane industriels, les droits de douane agricoles ne se retrouvent soumis à une pression encore plus forte dans les négociations. L'**UDC** est préoccupée par le fait que la Suisse consente des concessions unilatérales en faveur de l'étranger sans obtenir de contrepartie. Elle suggère que l'abolition des droits de douane sur les produits industriels soit utilisée comme une carte à jouer dans toute renégociation de l'accord de libre-échange avec l'UE. **AGORA** redoute qu'une fois les droits de douane industriels supprimés, l'économie se montre encore plus offensive concernant la signature de nouveaux accords de libre-échange, ce qui renforcerait l'impact négatif sur la protection douanière dans le secteur agricole. **VD** suggère au Conseil fédéral d'examiner dans quelle mesure la suppression unilatérale des droits de douane pourrait être accordée aux principaux partenaires commerciaux de la Suisse en contrepartie de concessions profitables à l'industrie helvétique.

À l'inverse, l'**UP** estime qu'une suppression unilatérale des droits de douane sur les produits industriels renforcerait la position de la Suisse dans les négociations, étant donné que les pays ne pratiquant pas de taxes à l'importation souffrent moins lors de graves perturbations des échanges commerciaux, notamment dans le cas d'une dénonciation de traité telle qu'un Brexit sans accord.

3.1.6 Droits de douane destinés à protéger l'industrie suisse

L'**USP** et l'**ASMA** invoquent la fonction de protection des droits de douane industriels pour justifier leur opposition à leur suppression, ces taxes permettant de prémunir l'industrie suisse contre la concurrence étrangère. C'est le seul argument protectionniste avancé pour rejeter le projet. **Swiss Textiles** explique en détail pourquoi les droits de douane élevés ne jouent plus aujourd'hui cette fonction de protection dans le secteur du textile, mais sont au contraire une source de mécontentement pour les entreprises hautement spécialisées basées en Suisse qui achètent leurs intrants à l'étranger.

3.1.7 Droits de douane spécifiques

L'**ASVAD** plaide en faveur d'une suppression des droits de douane spécifiques (selon le poids) dans le cadre de l'abrogation des droits de douane industriels, car un calcul basé sur le poids, qui exige actuellement beaucoup d'efforts. Elle ajoute que l'indication du poids pourrait être supprimée de la déclaration en douane. **Scienceindustries** est en revanche favorable au maintien comme prévu des droits de douane spécifiques, même après la suppression des

droits de douane industriels, au motif qu'un changement de système entraînerait une lourde charge administrative.

3.1.8 Suppression des droits de douane limitée à certains produits

Travail.Suisse propose de limiter la suppression des droits de douane industriels au secteur du textile, qui souffre le plus de droits de douane élevés. **Swiss Textiles** est au contraire favorable à une abolition générale des droits de douane sur les produits industriels, seul moyen, selon l'association, de garantir un effet maximal.

3.1.9 Caractère définitif de la mesure

La **GLHK**, la **HAW**, la **SOHK** et la **ZHK** désapprouvent, dans le projet mis en consultation, la mention précisant que les droits d'entrée pourraient théoriquement être réintroduits ultérieurement. Ils estiment que la mesure devrait être conçue de manière à ne pas prévoir cette possibilité de réintroduction.

3.1.10 Définition des produits industriels

Economiesuisse et **scienceindustries** demandent que la définition des produits industriels soit étendue à tous les produits des chapitres 25 à 97 du tarif des douanes. Les quelques lignes tarifaires classées parmi les produits agricoles des chapitres 35 et 38 (caséines, albumines, dextrine, matières amylacées, acides gras monocarboxyliques industriels, huiles acides de raffinage et alcools gras industriels) seraient également concernées par la suppression des droits de douane industriels.

3.1.11 Érosion des préférences pour les partenaires de libre-échange et les pays en développement

L'**USS** souligne que l'abolition des droits de douane industriels réduirait la marge préférentielle découlant des accords de libre-échange existants ainsi que les préférences tarifaires unilatérales dont bénéficient les pays en développement, ce qui pourrait conduire ces partenaires à faire valoir de nouvelles exigences.

3.2 Simplification de la structure du tarif des douanes

La grande majorité des participants à la consultation saluent la simplification de la structure du tarif des douanes, car cette mesure allège la charge administrative des entreprises liée au classement tarifaire. Les économies attendues pour les entreprises sont considérées comme plus importantes que les coûts d'adaptation uniques. La mesure est jugée particulièrement favorable aux PME, pour lesquelles le classement tarifaire est plus compliqué, faute de connaissances suffisantes en la matière. Seules l'**USP** et l'**ASMA** rejettent la simplification de la structure du tarif des douanes pour les produits industriels, en invoquant les frais d'adaptation élevés.

Economiesuisse, **Swiss Textiles** et **scienceindustries** relèvent que la simplification de la structure du tarif des douanes entraîne une perte de précision des données statistiques, tout en soulignant que les conséquences positives de la mesure l'emportent sur les conséquences négatives. La **FH** fait remarquer que la perte de données statistiques qu'elle aurait à subir dans son secteur est négligeable. Plusieurs participants à la consultation (**economiesuisse**, **GL**, **GLHK**, **HKBB**, **scienceindustries**, **SOHK**, **Spedlogswiss**, **ZHK**) demandent que la simplification de la structure du tarif des douanes ne donne pas lieu à la création de nouvelles clés statistiques. Ils estiment qu'il faut également veiller à ce qu'aucun produit supplémentaire ne soit soumis aux contrôles à l'exportation. La **VFAS** se félicite de la simplification de la structure du tarif des douanes, mais souligne que cette mesure ne doit en aucun cas retarder la suppression des droits d'entrée sur les produits industriels, prioritaire selon elle.

3.3 Date de l'entrée en vigueur

Coop, economiesuisse, la CI Commerce de détail Suisse, scienceindustries et Swiss Textiles soulignent l'importance d'une entrée en vigueur du projet le 1^{er} janvier 2022, ce qui permettra aux entreprises de réduire les coûts d'adaptation grâce aux synergies résultant de la révision simultanée du Système harmonisé de l'Organisation mondiale des douanes. Ils relèvent également la nécessité de coordonner autant que faire se peut les adaptations avec les innovations prévues dans le cadre du programme de transformation DaziT de l'Administration fédérale des douanes (AFD), afin de réduire la charge pour les entreprises. En ce qui concerne l'adaptation de la structure du tarif des douanes, ils jugent également essentiel d'accorder aux entreprises un délai suffisant pour procéder aux modifications nécessaires. La **VFAS** demande de mettre si possible le projet en vigueur avant le 1^{er} janvier 2022.

3.4 Autres thèmes

La **FRC, GastroSuisse** et la **SKS** font remarquer que la suppression des droits de douane industriels ne contribuerait que marginalement à la baisse des prix, alors qu'une application rigoureuse de l'initiative pour des prix équitables aurait un impact beaucoup plus grand sur le niveau des prix en Suisse. Selon **Travail.Suisse**, d'autres mesures, comme une réforme du contrôle des concentrations ou une restriction du principe « Cassis de Dijon », seraient plus efficaces pour lutter contre la cherté. **NE** attire l'attention sur la nécessité de réviser la législation contre la concurrence déloyale. **GR**, la **GLHK, Commerce Suisse** et la **HKBB** exigent également la suppression des barrières commerciales non tarifaires. La **COMCO** a souligné que le démantèlement des barrières tarifaires et non tarifaires - à savoir l'abolition unilatérale des droits de douane sur les produits industriels, la réduction des droits de douanes sur les produits agricoles ainsi que la réduction des dérogations au principe du Cassis de Dijon et des réglementations spécifiques à la Suisse - est un instrument essentiel et prometteur pour promouvoir la concurrence en Suisse et obtenir ainsi une pression sensible sur les prix.

Le **Forum PME** fait valoir que le projet devrait permettre à l'AFD de réaliser des économies, lesquelles devront être chiffrées avec précision dans le message rédigé pour le Parlement. L'**USS** relève que la perte des connaissances techniques de l'AFD et les économies escomptées ne sont pas réalistes, car le classement tarifaire du produit restera nécessaire et exigera toujours des connaissances appropriées. Elle craint plutôt que la mesure n'entraîne une détérioration des conditions de travail pour le personnel de l'AFD.

NW, OW et l'**USP** soulignent qu'ils rejettent tout projet éventuel de réduction ou d'abolition des droits de douane agricoles. La **commune d'Aigle** s'oppose à la suppression des droits de douane sur les produits agricoles transformés, lesquels ne sont toutefois pas concernés par le projet. En revanche, **economiesuisse, GL, la GLHK, Commerce Suisse, la HKBB, Travail.Suisse, UP** et la **ZHK** demandent une réduction ou une suppression totale des droits à l'importation pour les produits agricoles et les denrées alimentaires. **Nestlé** sollicite l'extension de la suppression des droits de douane industriels aux aliments pour chiens et chats.

4 Liste des participants à la consultation et abréviations

Cantons

AG	Argovie
AI	Appenzell Rhodes-Intérieures
AR	Appenzell Rhodes-Extérieures
BE	Berne
BL	Bâle-Campagne
BS	Bâle-Ville
FR	Fribourg
GL	Glaris
GR	Grisons
JU	Jura
LU	Lucerne
NE	Neuchâtel
NW	Nidwald
OW	Obwald
SG	Saint-Gall
SH	Schaffhouse
SO	Soleure
TG	Thurgovie
UR	Uri
VD	Vaud
VS	Valais
ZG	Zoug
ZH	Zurich

Partis politiques

PDC	Parti démocrate-chrétien
PLR	PLR.Les Libéraux-Radicaux
PS	Parti socialiste
PVL	Parti vert-libéral

UDC	Union démocratique du centre
UP	Parti de l'indépendance (<i>Unabhängigkeitspartei</i>)

Associations faitières de l'économie qui œuvrent au niveau national

economiesuisse	Fédération des entreprises suisses
Travail.Suisse	Travail.Suisse
USAM	Union suisse des arts et métiers
USP	Union suisse des paysans
USS	Union syndicale suisse

Associations économiques et autres organisations

AGORA	Association des groupements et organisations romands de l'agriculture
Aigle	Commune d'Aigle
ASMA	Association suisse de la machine agricole
ASSAF	Association suisse pour un secteur agroalimentaire fort
ASVAD	Association suisse de vente à distance
BKW	BKW Energie AG
CCIF	Chambre de commerce et d'industrie du canton de Fribourg
CCTI	Chambre de commerce du canton du Tessin
CI Commerce de détail Suisse	Communauté d'intérêt du commerce de détail suisse
COMCO	Commission de la concurrence
Commerce Suisse	Commerce Suisse
Coop	Société coopérative Coop
CP	Centre patronal
Emmi	Emmi Suisse SA
FH	Fédération de l'industrie horlogère suisse
Forum PME	Forum PME
FRC	Fédération romande des consommateurs
GastroSuisse	Fédération nationale de l'hôtellerie et de la restauration
GLHK	Chambre de commerce du canton de Glaris
HAW	Chambre de commerce et centre patronal de Winterthur

HKBB	Chambre de commerce des cantons de Bâle-Ville et de Bâle-Campagne
Nestlé	Nestlé Suisse SA
Primavera	Primavera
Prométerre	Association vaudoise de promotion des métiers de la terre
scienceindustries	Association des industries Chimie Pharma Life Sciences
SKS	Fondation suisse pour la protection des consommateurs
SOHK	Chambre de commerce du canton de Soleure
Spedlogswiss	Association suisse des transitaires et des entreprises de logistique
Swiss Retail	Swiss Retail Federation, association des commerces de détail de taille moyenne
Swiss Textiles	Fédération suisse du textile
Swissmem	Association de l'industrie suisse des machines, des équipements électriques et des métaux
VFAS	Association suisse du commerce automobile indépendant
ZHK	Chambre de commerce du canton de Zurich